

RÉALISATION DES DOSSIERS RETRAITE CNRACL

DEMANDE D'INTERVENTION

VOS INFORMATIONS

Collectivité :

n° SIRET :

Personne à contacter :

Fonctions :

Téléphone :

Courriel :

VOTRE DEMANDE

À transmettre
6 mois avant la date
de départ souhaitée

Joindre
OBLIGATOIUREMENT
les justificatifs et
QUESTIONS/REPONSES
complétés figurant en
annexes.

Liquidation de pension

Type de pension (*cocher la case souhaitée*) :

Pension normale

15 ans en catégorie active

Carrière longue

Invalidité*

*Il est préconisé de faire au moins une simulation
au préalable pour vérifier que l'agent remplit bien
les conditions.*

Fonctionnaire handicapé

Parent de 3 enfants et plus

Réversion

Liquidation partielle retraite progressive (n°1)*

Liquidation définitive retraite progressive (n°2)

Simulation de pension

Pour l'EIG – dossier complété dans le cadre la Cohorte

Pour vérifier que l'agent remplit les conditions pour un départ carrière longue

Mise à jour du Compte Individuel Retraite (CIR)*

* ATTENTION : *pour ces dossiers, la collectivité ne doit pas prendre l'arrêté de radiation des cadres pour mise à la retraite*

INFORMATIONS AGENT



Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Grade :

N° de sécurité sociale :

Date de départ souhaitée :

Merci de retourner votre demande complétée et signée à conseil.statutaire@cdg28.fr

À :

Date :

Cachet et signature :



Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

RÉALISATION DES DOSSIERS RETRAITE CNRACL

ANNEXE 1 : LIQUIDATION DÉMATÉRIALISÉE

La Collectivité adresse au CDG28 **au moins 6 mois avant la date d'effet du départ à la retraite**, l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'établissement du dossier.

PIÈCES À FOURNIR

CAS GÉNÉRAL :

État civil :

Livret(s) de famille tenu(s) à jour,
Carte d'identité,

Extrait du Jugement de divorce mentionnant à qui a été confié la garde des enfants (le cas échéant si 3 enfants ou plus).

Service militaire :

L'original de l'état signalétique récent avec mention des campagnes militaires ou sa copie revêtue du cachet de l'autorité militaire et dûment signée (à demander par l'agent au Bureau Central des Archives Administratives Militaires – Caserne Bernadotte – 64000 Pau), ou à défaut une copie du livret militaire lisible.

Paiement de la pension :

Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'agent

La carrière CNRACL :

L'arrêté de mise à la retraite (sauf pour les retraites pour invalidité, ce dernier ne devra alors être pris qu'après avis favorable de la CNRACL),

La demande de retraite manuscrite de l'agent sauf pour les départs pour limite d'âge,

Le décompte de validation (le cas échéant) et des numéros d'affiliation (le cas échéant, pour les agents inter ou pluri-communaux),

Les arrêtés de nomination stagiaire, de titularisation, des deux dernières situations indiciaires, les changements de grade, d'emploi ou d'employeur, arrêtés de changement de durée hebdomadaire de service + les délibérations/arrêtés fixant les différentes durées hebdomadaires ou à défaut une attestation de l'autorité,

Les arrêtés de réduction ou d'interruption de cotisations à la CNRACL (exemple : temps partiel, temps partiel thérapeutique, disponibilité, congé parental, présence parentale, etc.) le cas échéant,

Arrêté (s) d'attribution de NBI (ou certificat établi par l'autorité territoriale),

L'ensemble des arrêtés concernant le congé maternité, les arrêts maladie CMO, CLM, CLD, accident, de service, maladie professionnelle, et avis du comité médical etc. intervenus au cours de la carrière de l'agent,

Photocopie du relevé de trimestres des autres régimes (CNAV, RSI, MSA etc.) pour carrière longue,

Pour les services de fonctionnaire effectués auprès d'un Ministère : demander à l'agent un état authentique des services,

La copie de l'acte de décès du conjoint(s) (le cas échéant),

Copie du dernier avis d'imposition de l'agent (année N-2 par rapport à l'année de la date d'effet du paiement de la pension lorsque l'agent n'est pas imposable).



Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

PIÈCES À FOURNIR
COMPLÉMENTAIRES

CAS PARTICULIER (À PRODUIRE EN PLUS):

Pour l'agent qui a occupé un ou des emplois à temps non complet au cours de sa carrière :

Toutes les délibérations relatives à la durée hebdomadaire de travail et les arrêtés subséquents.

Pour les dossiers de retraite pour invalidité :

Original du procès-verbal du Conseil Médical (AF4)

L'attestation sur l'honneur concernant l'impossibilité de reclassement par l'employeur

Original de l'expertise médicale sous pli confidentiel fermé (AF3)

Un état récapitulatif des arrêts maladie ordinaire (CMO) et accident de travail et maladie professionnelle intervenus au cours de la carrière de l'agent, **en distinguant le plein traitement, le demi-traitement et la journée de carence**

Original du procès-verbal du Conseil Médical (en cas de procédure simplifiée)

Pour les dossiers de pension de réversion :

Acte de décès de l'auteur du droit

Acte de naissance de l'auteur du droit

Pour les dossiers de retraite pour départ anticipé avant l'âge légal (carrière longue) :

Un état récapitulatif des arrêts maladie ordinaire (CMO), maternité, et accident de travail et maladie professionnelle intervenus au cours de la carrière de l'agent, **en distinguant le plein traitement, le demi-traitement et la journée de carence**

D'autres justificatifs seront demandés si nécessaire par les services du CDG lors du traitement du dossier dématérialisé.



Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

RÉALISATION DES DOSSIERS RETRAITE CNRACL

ANNEXE 2 : SIMULATION DE PENSION

PIÈCES À FOURNIR

Pièces d'état civil :

Livret(s) de famille tenu(s) à jour ;

Carte d'identité ;

Extrait du Jugement de divorce mentionnant à qui a été confié la garde des enfants (le cas échéant si 3 enfants ou plus).

Service militaire :

L'original de l'état signalétique récent avec mention des campagnes militaires ou sa copie revêtue du cachet de l'autorité militaire et dûment signée (*à demander par l'agent au Bureau Central des Archives Administratives Militaires – Caserne Bernadotte – 64000 Pau*), ou à défaut une copie du livret militaire lisible.

Carrière CNRACL :

Le décompte de validation des services de non titulaire (le cas échéant) ;

Les arrêtés de nomination stagiaire, titularisation, des deux dernières situations indiciaires ;

Les arrêtés et délibérations portant changements de grade, d'emploi ou d'employeur, arrêtés de changement de durée hebdomadaire de service ;

Les arrêtés de réduction ou d'interruption de cotisations à la CNRACL (exemples : temps partiel, disponibilité, congé parental, présence parentale), le cas échéant ;

L'ensemble des arrêtés concernant le congé maternité, les arrêts maladie CMO, CLM, CLD, accident, de service, maladie professionnelle, et avis du comité médical, etc. intervenus au cours de la carrière de l'agent ;

Arrêté(s) d'attribution de NBI (ou certificat établi par l'autorité territoriale) ;

Pour l'agent occupant un ou plusieurs emplois à temps non compte : joindre toutes les délibérations/arrêtés relatives à la durée hebdomadaire de travail ;

Un état authentique pour les services effectués par le fonctionnaire auprès d'un Ministère ;

La dernière adresse personnelle de l'agent connue.

D'autres justificatifs seront demandés si nécessaire par les services du CDG lors du traitement du dossier dématérialisé.

Carrière longue :

Un état récapitulatif des arrêts maladie ordinaire (CMO), maternité, et accident de travail et maladie professionnelle intervenus au cours de la carrière de l'agent, en distinguant le plein traitement, le demi-traitement et la journée de carence.



Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

RÉALISATION DES DOSSIERS RETRAITE CNRACL

ANNEXE 3 : COMPTE INDIVIDUEL RETRAITE (CIR)

PIÈCES À FOURNIR

Pièces d'état civil :

Livret(s) de famille tenu(s) à jour ;

Carte d'identité ;

Extrait du Jugement de divorce mentionnant à qui a été confié la garde des enfants (le cas échéant si 3 enfants ou plus) ;

Indiquer les dates auxquelles le ou les enfants ont été à la charge de l'agent :

Si l'agent ou l'un de ses enfants présente un handicap, fournir l'attestation délivrée soit par la Maison départementale des personnes handicapées, soit par la COTOREP avant 2005, soit par les commissions départementales d'orientation des infirmes.

Service militaire :

L'original de l'état signalétique récent avec mention des campagnes militaires ou sa copie revêtue du cachet de l'autorité militaire et dûment signée (*à demander par l'agent au Bureau Central des Archives Administratives Militaires – Caserne Bernadotte – 64000 Pau*), ou à défaut une copie du livret militaire lisible.

Carrière CNRACL :

Le décompte de validation des services de non titulaire (le cas échéant) ;

Les arrêtés de nomination stagiaire, titularisation, des deux dernières situations indiciaires ;

Les arrêtés et délibérations portant changements de grade, d'emploi ou d'employeur, arrêtés de changement de durée hebdomadaire de service ;

Les arrêtés de réduction ou d'interruption de cotisations à la CNRACL (exemples : temps partiel, disponibilité, congé parental, présence parentale, le cas échéant) ;

L'ensemble des arrêtés concernant le congé maternité, les arrêts maladie CMO, CLM, CLD, accident, de service, maladie professionnelle, et avis du comité médical, etc. intervenus au cours de la carrière de l'agent ;

Arrêté(s) d'attribution de NBI (ou certificat établi par l'autorité territoriale) ;

Pour l'agent occupant un ou plusieurs emplois à temps non compte : joindre toutes les délibérations/arrêtés relatives à la durée hebdomadaire de travail ;

Un état authentique pour les services effectués par le fonctionnaire auprès d'un Ministère.

D'autres justificatifs seront demandés si nécessaire par les services du CDG28 lors du traitement du dossier dématérialisé.



Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

AUTRE :

L'agent bénéficie-t-il d'une allocation temporaire d'invalidité ?	Oui	Non
L'agent présente-t-il une incapacité permanente au moins égale à 50 % ?	Oui	Non
<i>Au moins égale à 80% pour les pensions prenant effet avant le 1er janvier 2015</i>		
L'agent est-il reconnu inapte à l'exercice d'une profession quelconque ?	Oui	Non
L'agent est-il un ancien sapeur-pompier professionnel reclassé suite à un accident de service ou à une maladie reconnue d'origine professionnelle ?	Oui	Non
L'agent est-il infirmier ou infirmière ayant opté pour la catégorie sédentaire ?	Oui	Non

INVALIDITE - DECES :

S'agit-il d'une invalidité suite à un attentat, d'un acte de dévouement dans un intérêt public, ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes (décret 2003-1306, art. 38) ?	Oui	Non
S'agit-il d'un accident causé par un tiers ?	Oui	Non
L'agent a-t-il été victime d'un accident de service ?	Oui	Non
L'agent a-t-il été victime d'un accident de trajet ?	Oui	Non
L'agent a-t-il été victime d'une maladie professionnelle ?	Oui	Non

**ONGLET
CARRIÈRE**

L'agent a-t-il travaillé dans une autre fonction publique ?	Oui	Non
Si oui, indiquer les périodes :		
L'agent a-t-il demandé la validation des services de non titulaire ?	Oui	Non
Si oui a-t-il terminé d'effectué le paiement ?	Oui	Non
L'agent a-t-il racheté des années d'études supérieures ?	Oui	Non
L'agent bénéficie-t-il de bonification pour services aériens, services civils hors Europe, services subaquatiques, services sous-marins, campagnes militaires, professeur d'enseignement technique ?	Oui	Non

**ONGLET
BÉNÉFICIAIRE**

Le bénéficiaire demande-t-il la prestation du régime de retraite additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) ?	Oui	Non
Date de la demande :		
Date d'effet souhaitée (<i>au plus tôt aux 62 ans de l'agent</i>) :		
Le bénéficiaire est-il le destinataire du courrier ?	Oui	Non
Le bénéficiaire est-il le destinataire du paiement ?	Oui	Non
Le bénéficiaire est-il imposable ?	Oui	Non
Le bénéficiaire est-il titulaire d'une pension civile d'un autre régime spécial ?	Oui	Non
Le bénéficiaire perçoit-il des allocations chômage ?	Oui	Non
Le bénéficiaire perçoit-il une retraite d'un autre régime de base depuis le 01/01/2015 ?	Oui	Non



J'imprime en noir et blanc